

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 22 mars 2016**

**20 h mairie, salle consulaire**

Le mardi 22 mars 2016, à 20 h, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Pierre Fillon, maire

**Présents** : Josiane Mouchet, Pierre Artique, Chrystelle Beurrier, Roger Béchet, Philippe Bertrand, Bernard Meillasson, Philippe Delerce, Carole Dinger, Christophe Coste, Christian Trémoulet Coralie Marmot Denise Gignoux), Laurence Lassort (dès 20 h 25)

**Excusés** : Christophe Coste (pouvoir à Pierre Fillon, Cécilia Mota (pouvoir à Denise Gignoux)

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	13
Nombre de votants	15

Date de convocation du conseil municipal	15 mars 2016
Le maire ouvre la réunion à 20 h 00	

Philippe Delerce est désigné en tant que secrétaire de séance

### **I/ Compte rendu de la séance du 22 février 2016**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **II/ Dates d'ouverture et tarifs du parking été 2016**

Sur proposition des commissions « travaux-voirie-patrimoine » et « tourisme-environnement-embellissement », le conseil municipal

**FIXE** l'ouverture des parkings payants au 1<sup>er</sup> mai 2016

**CONFIRME** les tarifs

Billet journée : 5 €

Carte de 7 jours non consécutifs : 20 €

Carte d'abonnement saison : 20 €

### **III/ Bornes monétiques des parkings, modification de la régie de recettes**

Sur proposition des mêmes commissions, le conseil municipal à l'unanimité

**AUTORISE** le maire à modifier comme suit l'acte constitutif de la régie de recettes des parkings

« Article 5 : les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées sur un compte DFT créé à cet effet. Elles sont encaissées en numéraire, carte bancaire, virement bancaire et TIPI ».

#### **IV/ Baignade surveillée, convention avec le SDIS 74**

Sur proposition des mêmes commissions, le conseil municipal, à l'unanimité

**FIXE** les dates de surveillance de la baignade du 2 juillet au 28 août 2016

**ACCEPTE** le montant prévisionnel de la prestation fixé à 26 215,27 €

**AUTORISE** le maire à signer la convention correspondante avec le SDIS 74.

#### **V/ Emplois saisonniers 2016**

Sur proposition des commissions « tourisme-environnement-embellissement » et « travaux voirie et bâtiments- patrimoine »

Le conseil municipal, à l'unanimité

**DECIDE** de reconduire à l'identique de l'été 2015 les emplois saisonniers suivants :

un pour 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril, un pour 5 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai, un pour 4 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril, 3 pour 2 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

**AUTORISE** le maire à procéder au recrutement et à signer les contrats de travail correspondants conformément au décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015

#### **VI/ Voie verte, plan de financement de la tranche conditionnelle n° 3 avec le SYANE 74**

Le maire expose au conseil municipal que le Syane 74 envisage de réaliser les travaux d'électrification de la tranche conditionnelle n° 3 de la voie verte

pour un montant global estimé à	185 437 € TTC
avec une participation communale de	119 492 € TTC.
et des frais généraux de	5 564 € TTC

Il demande au conseil d'approuver ce plan de financement et de s'engager à verser au Syane 74 sa participation financière à l'opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le plan de financement et sa répartition tel que présenté

**S'ENGAGE** à verser au Syane 74

-80 % du montant des frais généraux, soit 4 451 € en fonds propres après réception par le Syane 74 de la première facture de travaux, le solde étant régularisé au décompte final de l'opération.

-les annuités d'amortissement de la participation estimative hors frais généraux à la charge de la commune sur la base des 80 % soit 95 593,60 €. (1<sup>ère</sup> annuité au 1<sup>er</sup> janvier 2017).

### **VIII/ Changement du nom du maitre d'oeuvre de la voie verte.**

Le maire fait état du changement de raison sociale du bureau d'études « Egis France », maître d'oeuvre des travaux de la voie verte, qui devient « Egis Villes et Transports ».

Le conseil municipal en prend bonne note, et **AUTORISE** à l'unanimité le maire à établir tous documents utiles sous cette référence.

### **IX/ Réunions des commissions municipales**

Le maire rappelle au conseil que lors de son installation en avril 2014, des commissions de travail avaient été formées selon les vœux et engagements de chacun-e.

Il insiste sur la nécessité de réunir ces commissions et d'y participer activement, et suggère, au fruit des 2 années de fonctionnement écoulées, une fréquence de 5 réunions annuelles, sauf motifs insuffisants, à l'initiative de leurs président-e-s.

Un compte rendu des travaux est présenté lors des réunions du conseil municipal.

Commissions et présidence :

Urbanisme (Pierre Fillon), voirie-travaux-patrimoine (Christian Trémoulet), tourisme-environnement-embellissement, (Pierre Artique), finances et personnel (Pierre Fillon)  
vie associative-jeunesse-sport-culture (Chrystelle Beurrier), communication (Josiane Mouchet)

Le conseil municipal confirme unanimement ce principe, un bilan sera effectué dans deux mois.

### **X/ Urbanisme**

#### **1/ Permis de construire accordés**

- Léitia Chrétien et David Foucart, maison individuelle, rue des Ecoles
- Robert Guillet (Axe et D), villa individuelle ossature bois et piscine, Montolvet

#### **2/ Permis de construire modificatif accordé**

Miarintsoa Rakotoniary et Fabio Varani, ajout d'une fenêtre ouest, modificatio de façade sud, lotissement Les Coteaux du Léman

3/ Permis de construire refusé

Sonia et Nicolas Jollivet, maison individuelle, lotissement Les Coteaux du Léman

4/ Certificat d'urbanisme opérationnel, opération non réalisable

Marina Fillipin, maison d'habitation, Chevilly

5/ Abrogation de permis de construire

Cédric Dauvet, maison individuelle, Les Huches

**XI/ Comptes de gestion 2015 du percepteur**

Après vérification, les écritures des comptes de gestion établis par le percepteur étant semblables à celles des comptes administratifs du maire,

Ce dernier propose au conseil municipal de voter ces comptes de gestion 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de voter les comptes de gestion du comptable pour 2015 (cimetière, parking, base de loisirs, principal)

**AUTORISE** le maire à signer les documents correspondants

**XII/ Comptes administratifs 2015 du maire**

Le maire présente les comptes pour l'exercice 2015 et répond aux questions.

Il se retire et laisse la présidence de séance à Christian Trémoulet, premier adjoint qui demande au conseil d'approuver les comptes administratifs 2015 tels que présentés par le maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le maire ne participant pas au vote

**VOTE** les comptes administratifs du maire

**AFFECTE** les résultats de fonctionnement

1/ Cimetière

Fonctionnement

Dépenses	1 297,00 €
Recettes	0,00 €

Solde 2015	- 1 297,00 €
Report 2014	- 4 545,38 €
Solde d'exécution	- 5 842,38 €

#### Investissement

Dépenses	/
Recettes	1 297,00 €
Solde 2015	1 297,00 €
Report 2014	9 691,13 €
Solde d'exécution	10 988,13 €

#### Affectation du résultat de fonctionnement (- 5 842,38 €)

Déficit reporté 002	- 5 848,38 €
---------------------	--------------

### 2/ Parking

#### Fonctionnement

Dépenses	111 450,01 €
Recettes	143 470,70 €
Solde 2015	32 020,69 €
Report 2014	34 416,63 €
Solde d'exécution	66 437,32 €

#### Investissement

Dépenses	52 103,13 €
Recettes	20 283,83 €
Solde 2015	- 31 819,30 €
Report 2014	42 947,47 €
Solde d'exécution	11 128,17 €

#### Affectation du résultat de fonctionnement (66 437,32 €)

Dotation aux investissements 1068	66 437,32 €
Report au fonctionnement 002	/

### 3/ Base de loisirs

#### Fonctionnement

Dépenses	344 661,05 €
Recettes	300 061,50 €

Solde 2015	- 44 599,55 €
Report 2014	71 394,57 €
Solde d'exécution	26 795,02 €

#### Investissement

Dépenses	97 815,33 €
Recettes	118 890,87 €
Solde 2015	21 075,54 €
Report 2014	- 100 591,87 €
Solde d'exécution	- 79 516,33 €

#### Affectation du résultat de fonctionnement (26 795,02 €)

Affectation aux investissements 1068	26 795,02 €
Déficit d'investissement reporté	- 52 721,31 €

#### 4/ Principal

#### Fonctionnement

Dépenses	1 224 987,30 €
Recettes	1 633 204,34 €
Solde 2015	408 217,04 €
Report 2014	/
Solde d'exécution	408 217,04 €

#### Investissement

Dépenses	2 039 552,57 €
Recettes	1 594 260,02 €
Solde 2015	- 445 292,55 €
Report 2014	100 710,53 €
Restes à Réaliser	- 36 370,58 €
Solde d'exécution	- 380 952,55 €

#### Affectation du résultat de fonctionnement (408 217,04 €)

Dotation aux investissements 1068	408 217,04 €
Report au fonctionnement 002	/

### XIII/ Questions diverses

1/ Le maire, au sujet de l'effondrement de la structure gonflable couvrant un court de tennis, informe le conseil municipal que le tribunal administratif de Grenoble, statuant en référé-

provision, a retenu dans son ordonnance du 8 mars 2016 la responsabilité de la société « Air et Volume » et l'a condamnée à verser à la commune une provision de 78 300 € HT, assortie des intérêts, ainsi qu'une somme de 1 000 €.

2/ Pierre Artique explique que 5 personnes d'Excenevex sollicitent régulièrement les aides alimentaires du Panier Relais à Douvaine.

Certaines ne disposant pas de moyen de locomotion, la responsable demande aux CCAS des communes ainsi qu'au CIAS dépendant de la CCBC de mettre en place un service permettant d'améliorer ces prestations.

3/ Laurence Lassort

a/ demande quelles sont les conditions de circulation des animaux sur la plage.

Le maire répond que les chiens sont interdits toute l'année, et que les chevaux y sont tolérés l'hiver.

b/ informe le conseil que Annie Zoonekindt, par ailleurs présidente de l'association « Lire et faire lire », propose de mettre en place un club de lecture destiné aux adeptes.

Les réunions auront lieu les jeudis à 18 h à la salle du Léman, la première étant fixée au 28 avril.

4/ Christian Trémoulet fait état des travaux entrepris pour le compte du SIEM sur la route de Morzy nécessitant sa fermeture à la circulation afin de procéder à diverses réparations.

5/ Denise Gignoux demande quelle est la procédure pour acquérir une parcelle dans la zone d'activités de La Fattaz.

Le maire lui répond qu'il convient de s'adresser à la CCBC.

6/ Carole Dinger

a/ demande si des dispositions vont être prises afin d'améliorer l'esthétique du mobilhome installé pour accueillir les activités du tennis club.

Chrystelle Beurrier et Christian Trémoulet répondent que ce mobilhome sera remplacé par un autre, plus petit mais en meilleur état, que la commune rachètera à la société Campéole pour la somme de 1 500 €.

La commune l'assurera et le mettra à disposition du club par avenant à la convention les liant.

Chrystelle Beurrier informe que le club invite les membres du conseil à aller visiter les installations de Thonon le 25 mars à 19 h.

b/ demande qui a entrepris des travaux dans le port du Bellevue

Le maire répond avoir été informé que deux agents de la DDT avaient constaté ces travaux réalisés par des riverains et menacé leurs auteurs de verbalisation compte-tenu de leur illégalité.

7/ Bernard Meillasson

a/ se plaint des passages répétés sur le chemin lacustre reliant le débarcadère à la plage d'une moto non immatriculée roulant à grande vitesse et grand bruit, très dangereuse pour autrui. D'autres personnes témoignent de même. Le policier municipal en sera informé.

b/ demande où en est le projet de jumelage avec la commune de Pinet.

Le maire répond qu'il a été abandonné. Chrystelle Beurrier rappelle que le maire avait suggéré de se rapprocher d'une commune du canton de Genève présentant une communauté de vues et d'intérêts. Elle souligne qu'aucune commune haut-savoiarde n'entretient un tel jumelage.

Le maire rappelle que, à l'invitation du Grand Conseil, une séance de travail du conseil municipal d'Excenevex se tiendra à Genève avant l'été.

c/ agenda des réunions

- municipalité, mardi 29 mars à 8h30
- commission d'urbanisme, mardi 29 mars à 19 h
- commission des impôts directs, mercredi 30 mars à 14 h
- commission finances et personnel, vendredi 1<sup>er</sup> avril à 9 h30
- journée propreté, dimanche 3 avril, de 9 h à 12 h
- CCAS, lundi 4 avril à 19 h
- conseil municipal, mardi 5 avril à 19 h (vote des budgets primitifs 2016)
- commission « tourisme-environnement-embellissement », jeudi 7 avril à 19 h
- commission « bois et forêts » : mardi 29 mars, à 17h.

Le maire lève la séance à 22h15

le secrétaire de séance  
Philippe Delerce

le maire  
Pierre Fillon